

**Compte rendu sommaire**  
**Réunion du Bureau Communautaire du lundi 14 Janvier 2008**  
**au siège 34 Grand'Rue à Rombas**

Sous la présidence de Monsieur FOURNIER

L'an DEUX MILLE HUIT, le QUATORZE du mois de JANVIER à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 3 Janvier 2008.

Présents : MM. FOURNIER, DIEDRICH, DROUIN (à partir du point 1-2 inclus), CORRADI (jusqu'au point 3-1 inclus), WATRIN, LUCONI, JUNG, ARGUELLO et HALTER.

Membres ayant donné procuration:

M. ZIMOCH à M. FOURNIER  
M. SERREDSZUM à M. DIEDRICH  
M. VOLLE à M. HALTER

Absent excusé: néant

Absents: MM. DROUIN (jusqu'au point 1-1 inclus), CORRADI (à partir du point 4 inclus) et MULLER

Présents sans voix délibérative : MM. PELIZZARI (PIERREVILLERS), PIERON, LOGNON et FELLY, et Mmes D'AMATO et HABAY.

---

Le Président ouvre la séance à 18h34, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

**1. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**1-1 Décision DB 2008-01 - Passation d'une convention avec « EPF Lorraine » en vue de l'acquisition de terrains appartenant à la société « ARCELOR REAL ESTATE France » (Friche industrielle située sur le territoire des Communes d'Amnéville et de Rombas)**

*Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- *AUTORISE le Président à signer avec l'E.P.F.L., une convention en vue de l'acquisition de terrains appartenant à la Société ARCELOR REAL ESTATE France, après achat et revente par l'E.P.F.L. à la C.C.P.O.M.*

## **1-2 Décision DB 2008-02 - Parc d'activités communautaire « Belle Fontaine » - Centre d'accueil d'Entreprises – Mise en location du local n°4**

*Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- *DECIDE DE LOUER, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2008 et jusqu'au 30 juin 2008, le local n°4 du Centre d'accueil d'entreprises situé sur le Parc d'activités Belle Fontaine, à la Sté « EURO FILTECH » dont le siège social est situé 30 Rue du Canal à Hauconcourt, ou à toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée mais dont elle restera solidaire, en vue du transfert provisoire de son activité, et pour un montant loyer de 1 385.00€/mois.*

## **1-3 Décision DB 2008-03 - Parc d'activités communautaire « Belle Fontaine » - Cession d'un terrain au profit de la société « THERMIMAT »**

*Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- *CEDE la parcelle cadastrée, BAN DE CLOUANGE - Section n° 4 parcelle ° 72 d'une superficie totale de 1 ha 65 a 65 ca, à la Société « Thermimat » 51, Rue Louis Jost à GANDRANGE,*
- *FIXE le prix de cette cession à 23,00 € H.T. le m2, conformément à l'estimation de la Brigade Régionale Foncière (Département Domaines) en date du 4 mai 2007,*
- *et AUTORISE le Président à signer le compromis et l'acte de vente à passer à cet effet avec la Société « Thermimat » ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont il restera solidaire.*

## **2. AMENAGEMENT DE L'ESPACE**

### **2-1. Décision DB 2008-04 - Elaboration de Plan de prévention des Risques Miniers des communes d'Amnéville (annexe de Malancourt-la-Montagne), Clouange, Rombas, et Rosselange – Avis du Bureau communautaire**

*Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- *EMET un avis favorable sur le projet de plan de prévention des risques miniers des communes d'Amnéville (annexe de Malancourt-la-Montagne), Clouange, Rombas et Rosselange sous réserve de la prise en compte des observations suivantes :*
  - *La construction d'un second module non habitable comprenant une porte de garage pourrait être réalisée sans la prescription des deux pans de murs pleins de 1,20 m par façade.*
  - *Pour les constructions projetées en zone jaune du règlement du plan de prévention des risques miniers il est prévu d'autoriser six ouvertures au total (une pour porte de service, deux ouvertures par façade et une par pignon pour porte-fenêtre). Il pourrait être envisagé d'autoriser la création de deux portes de service, seulement si, cinq portes-fenêtres sont projetées.*
  - *Pour les constructions neuves il est envisagé l'obligation de les implanter sur une plate-forme reconstituée. Cette dernière pourrait être réalisée soit en remblai soit en déblai, or le règlement ne fixe pas de seuil maximal de mouvement de terre par rapport au terrain naturel.*

### **3. LOGEMENT ET CADRE DE VIE**

#### **3-1 Décision DB 2008-05 - Aide au surcoût foncier – Examen de deux demandes présentées par la société « MOSELIS »**

*Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- *DECIDE D'OCTROYER à MOSELIS, 3 Rue de Courcelles à METZ, une subvention de 13.095,00€ pour l'opération située « rue Wagner » à Rombas, et une subvention de 29.592,00€ pour l'opération située « ZAC de Jaumont » à Roncourt,*
- *AUTORISE le Président à signer les conventions à intervenir entre la CCPOM et MOSELIS afin de formaliser le versement de ces subventions.*

### **4. INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS**

- Tableau de bord d'activités au 31.12.2007,
- Tableau de bord financier au 31.12.2007,
- Tableau de bord « ordures ménagères » au 31.12.2007,
- Tableau de bord « opération ravalement de façades » au 31.12.2007,
- Tableau de bord « autorisations d'urbanisme » au 31.12.2007.

**Affiché le 15 Janvier 2008  
Rombas, le 15 Janvier 2008  
Le Président,**

**Lionel FOURNIER**